

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE AVRIL, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 5 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jean-Luc GOUYETTE, Josianne JEGU, Pierre LESNARD, Nicole POULAIN, Yves RUFFET,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nathalie TRAVERT-LE ROUX

Délibération n°2023-040

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 0

**TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES
PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2024**

La société EcoCO2 (Nanterre) propose un programme de sensibilisation des élèves de maternelles et de primaires sur la transition énergétique pour une année supplémentaire avec le même type de financement que les années précédentes (voir délibération n°2021-175). Ce programme est financé à 77% dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE) et génère un reste à charge pour les collectivités de 312 € TTC environ par classe/an selon le nombre de classes engagées.

Afin de permettre le déploiement de ce programme sur l'année scolaire 2023-2024, la Commission Transition Écologiques et Énergétiques du 2 février 2023 a émis un avis favorable afin que Lamballe Terre & Mer finance 70% (les 30% restant revenant aux communes) de ce reste à charge à hauteur de 2 classes par école. Le plafond global de participation pour Lamballe Terre & Mer pour l'année 2023-2024 est similaire aux années précédentes. Les classes supplémentaires seront financées à 100% par les communes.

Au total, ce sont 19 communes qui ont fait part de leurs intérêts soit un total de 24 écoles (48 classes) pour un reste à charge pour Lamballe Terre & Mer d'un montant total de 10 483,20 € TTC. Le financement sera porté sur le budget de l'année 2024.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat, définies dans la convention Lamballe Terre & Mer et la société EcoCO2 ainsi que les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

18 AVR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

20 AVR. 2023

20 AVR. 2023

Pour le Président,

Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET